
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 26 juin 2018 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussain, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Daniel Bussière, chef de division communication
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, secrétaire d'arrondissement substitut
M Yves Deslongchamps, chef de division service des loisirs et du développement social

Étaient aussi présents :

M. Alain-David Jean-Noël, attaché politique au cabinet de la mairesse
Mme Diane Dupuis, attachée politique au cabinet de la mairesse
M. Miguel Alston, commandant représentant du PDQ 39
Mme Rose-Andrée Hubbard, conseillère en développement communautaire

Nombre de personnes dans la salle : environ vingt-cinq (25)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel de direction.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA18 10 270

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 26 juin 2018 à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 26 juin 2018, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black – mairesse d'arrondissement

Je suis très heureuse de souligner que notre arrondissement a reçu deux honneurs supplémentaires pour son projet de Corridor Vert, le 5 juin dernier à l'occasion de la remise des Prix Novae 2018.

Ce concours provincial récompense et met en lumière les projets à impacts environnementaux et sociétaux positifs menés par les entreprises, organisations et institutions au Québec.

L'arrondissement a remporté les honneurs dans la catégorie « Architecture et urbanisme » et a reçu le « Grand prix Novae 2018 ».

Ces deux prix s'ajoutent aux 6 reconnaissances précédemment obtenues par le Corridor vert :

- un certificat honorifique d'excellence dans la catégorie Healthy, 10-minutes Neighborhood's remis par la prestigieuse International Making Cities Livable Conferences
- le titre de finaliste dans la catégorie Corps publics au Gala de reconnaissance environnement et développement durable organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal
- le prix Distinction Projet novateur en urbanisme 2017 remis par l'Ordre des urbanistes du Québec pour le projet de Joujouthèque
- le Prix ESTim 2017, dans la catégorie Projet d'innovation ou de développement public/parapublic, remis par la Chambre de commerce de l'est de Montréal
- le prix Distinction Projet novateur en urbanisme 2016 remis par l'Ordre des urbanistes du Québec
- la distinction Coup de coeur 2016 de la Ville de Montréal dans le cadre de son Programme d'implantation de rues piétonnes.

Un immense bravo à tous les artisans de ce beau projet, autant parmi nos employés que ceux des nombreux partenaires qui participent depuis trois ans à ce formidable projet.

Pour rester sensiblement dans le même sujet, je vous avise que nous avons procédé jeudi dernier à l'inauguration de troisième édition de la rue de Dijon piétonne, un des projets phare du Corridor vert.

Cette année, la rue piétonne est plus attrayante que jamais avec ses nouveaux aménagements toujours aussi ludiques que colorés, et ses placotoirs qui ont été installés sur le tronçon de la rue allant jusqu'à la rue Valade.

C'est un magnifique endroit pour passer du bon temps. Et encore plus si vous participez à l'un des événements ou activités qui ont été mis à l'horaire : zumba, cinéma, musique, horticulture, théâtre... Il y a de tout pour tous.

Vous pouvez consulter la programmation complète sur le site Internet de l'arrondissement et sur la page Facebook ruededijon.

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Clarac

Je vous annonce que nous offrons encore cette année aux Nord-Montréalais de très bonnes raisons de fréquenter nos parcs.

Avec la collaboration de plusieurs partenaires, nous avons mis sur pied une programmation estivale variée, extrêmement attirante, et totalement gratuite.

Cette programmation s'adresse principalement aux jeunes et aux familles, mais aussi aux personnes plus âgées. On y trouve notamment du cinéma, du cirque, des concerts, des activités de lecture et des activités à caractère sportif.

Je vous invite à vous procurer le dépliant qui se trouve sur la table, à l'arrière de la salle, pour en connaître tous les détails.

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement – district Ovide-Clermont

Le 16 juin dernier, nous avons assisté à l'inauguration de la saison 2018 de « La Route de Champlain ».

Tout l'été, cet organisme offrira aux Nord-Montréalais, au parc Aimé-Léonard, l'occasion de naviguer sur la rivière à bord de kayaks, de rabaskas et de bateau électrique.

Les moniteurs de La Route de Champlain sont aussi depuis hier aux parcs Pilon, Sauvé, Le Carignan et Aimé Léonard, du lundi au samedi. Ils offrent gratuitement des tutoriels exercices, des bootcamps, des parcours et circuits d'épreuves, des jeux pour les plus jeunes sans oublier la mise en forme, le yoga et le sunset fitness.

Les tarifs pour la navigation et les horaires pour les activités gratuites sont disponibles sur le site laroutedechamplain.com

M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clara

J'ai le plaisir de vous annoncer que les Marchés du nord ont débuté leur saison la semaine dernière.

Jusqu'au 6 octobre prochain, vous pouvez vous procurer des produits locaux et frais, et vivre de belles expériences de découverte à ces deux marchés.

Dans l'ouest, le marché de la rue Charlevoix, angle Armand-Lavergne, est ouvert les samedis.

Dans l'est, le marché du boulevard Rolland, angle Arthur-Chevrier, est quant à lui ouvert les mardis et jeudis soirs, et les samedis.

J'en profite pour vous inviter à l'inauguration de ces marchés

Marché Rolland : jeudi 28 juin, 17h.

Marché Charlevoix : Samedi 30 juin, 14h.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont

Nous en sommes à notre troisième été avec notre premier piano public installé sur le parvis de la Maison culturelle et communautaire. L'aventure se poursuit car le 18 juin dernier, nous avons inauguré un nouveau piano public sur la place Au-pied-de-la-Lettre, devant la bibliothèque Yves-Ryan.

Pour l'occasion, nous avons eu l'honneur et le privilège de recevoir le grand pianiste Oliver Jones. Il nous a charmés encore une fois avec sa musique joyeuse et inspirante!

Ce piano a été peint par les élèves d'une classe d'accueil de l'école secondaire Calixa-Lavallée, dans le contexte d'une activité de médiation culturelle proposée par l'arrondissement. La démarche et le résultat sont magnifiques. Je vous invite à aller faire un tour. Ce piano appartient maintenant aux citoyennes et aux citoyens.

Mme Christine Black – mairesse d'arrondissement

J'aimerais maintenant saluer les trois nouveaux membres nommés au Comité consultatif d'urbanisme pour les deux prochaines années. Je les remercie pour leur implication et je les invite à se lever :

Mme Florence Brunet

Mme Audrey Dupuis

Mme Caroline Robichaud (qui ne peut être avec nous ce soir)

J'aimerais maintenant rendre hommage à une citoyenne dont l'engagement dans notre communauté est exceptionnel.

Mme Lise Martineau cumule 35 ans de bénévolat aux écoles Adélarde-Desrosiers et Henri-Bourassa. Ses quatre enfants ont tous fréquenté les deux écoles et elle s'y est impliquée de plusieurs façons :

- responsable de l'organisation de la bibliothèque scolaire
- préparation quotidienne des collations
- accompagnement des enseignants du préscolaire dans une multitude de projets

Son implication a dépassé les murs scolaires puisqu'elle a activement participé au programme d'éveil à la lecture et à l'écriture, ainsi qu'aux actions du Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord.

En plus de son action bénévole, Mme Martineau a occupé un poste pendant 20 ans au service de garde de l'école Adélarde-Desrosiers et elle prend maintenant une retraite bien méritée.

Au nom du conseil d'arrondissement et de la population de Montréal-Nord, je tiens à vous remercier pour votre implication auprès de nos jeunes. Vous êtes une personne précieuse dans notre collectivité.

Nous aimerions vous inviter à venir signer le livre d'or de l'arrondissement.

10.03 - Questions du public.

Début de la période de questions du public à 19h20.

M. Louis Langevin

Circulation et trafic – Henri-Bourassa/Pie-IX

M. Daniel Provencher

Point 40.07 à l'ordre du jour – demande de dérogation mineure

M. Michel Leduc

Problématiques au Parc Aimé-Léonard – Boul. Gouin et Pigeon

M. Solo Fugère

Mémorial Fredy Villanueva – Parc Henri-Bourassa murale

M. Pasquale Filosa

Suivi de son dossier

M. Paul Champagne

Coûts des travaux – Scènes extérieures

M. Nino Marcozzi

Insalubrité – suivis qui seront faits par l'arrondissement

Fin de la période de questions à 19h45.

CA18 10 271

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2018, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2018, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA18 10 272

Approuver et déposer aux archives les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 8 et 29 mai 2018.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 8 et 29 mai 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1187161004

CA18 10 273

Adjuger à Ciment Projeté et Piscines Orléans inc., au montant de 486 033,82 \$, taxes incluses, un contrat pour le remplacement de la tuyauterie extérieure et des équipements de la piscine au parc Ottawa et autoriser une dépense de 493 333,82 \$. Appel d'offres 1021 / 5 soumissions

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Ciment Projeté et Piscines Orléans inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 486 033,82 \$, taxes incluses, le contrat 1021 pour le remplacement de la tuyauterie extérieure et des équipements de la piscine au parc Ottawa;

QUE soit autorisée une dépense totale de 493 333,82 \$, taxes incluses;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1184383002

CA18 10 274

Adjuger à Macogep inc. pour un montant maximal de 243 287,10 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels en ingénierie, pour l'embauche d'un chargé de projet, dans le cadre de la reconstruction du boulevard Industriel, pour une durée maximale de douze (12) mois, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la firme. Appel d'offres 1028 / 3 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Macogep inc. au montant maximal de 243 287,10 \$, taxes incluses, le contrat 1028 pour des services professionnels en ingénierie, pour l'embauche d'un chargé de projet dans le cadre de la reconstruction du boulevard Industriel, pour une durée maximale de douze (12) mois;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1185050002

CA18 10 275

Approuver la signature du bail de location du lot 3 402 144 du cadastre du Québec entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Mme Mélanie Legault.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvée la signature du bail de location du lot 3 402 144 entre la Ville de Montréal, propriétaire du terrain et madame Mélanie Legault, locataire.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187177007

CA18 10 276

Accorder une contribution financière de 75 032 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement pour l'année 2018 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cet organisme.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 75 032 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement- Année 2018 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Table de quartier Montréal-Nord en santé ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1186324002

CA18 10 277

Accorder une contribution financière de 25 000 \$, pour l'année 2018, à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord pour le projet «Soutien à la Table de concertation jeunesse» et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée, pour l'année 2018, une contribution financière de 25 000 \$ à la Table de concertation Jeunesse de Montréal-Nord pour le financement du projet "Soutien à la Table de concertation Jeunesse";

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Table de concertation Jeunesse de Montréal-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1186324003

CA18 10 278

Accorder une contribution financière de 24 530 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour la reconduction du projet « Pas à pas vers l'intégration - Phase 2 » dans le cadre de l'Entente administrative MIDI-VILLE (2018-2021) pour l'accueil et l'intégration des immigrants et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 24 530 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour la continuité de la phase # 2 du projet *Pas à pas vers l'intégration* dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018 - 2021);

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1174988007

CA18 10 279

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom « la Route de Champlain » pour un projet spécial la « Fête de la Rivière qui aura lieu les 11 et 12 août 2018, au parc Aimé-Léonard.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ à l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom, « la Route de Champlain » pour son projet spécial « Fête de la Rivière » qui aura lieu les 11 et 12 août, au parc Aimé-Léonard;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1186145015

CA18 10 280

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc. : 1 700 \$ pour la tenue de l'événement « Les olympiades des aînés 2018 » qui aura lieu le 15 août au parc Gouin (secteur Est) et 1 300 \$ pour la tenue de l'événement « Les olympiades des aînés 2018 » (secteur Ouest) qui aura lieu le 22 août au parc Eusèbe-Ménard.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 700 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc pour la tenue de l'événement « Les olympiades des aînés 2018 » qui aura lieu le 15 août au parc Gouin;

QUE soit accordée une contribution financière de 1 300 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc pour la tenue de l'événement « Les olympiades des aînés 2018 » qui aura lieu le 22 août au parc Eusèbe-Ménard;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1186145016

CA18 10 281

Accorder une contribution financière de 2 938,98 \$ à la Coopérative Multi-sports de Montréal-Nord pour la réalisation du « Programme Devenir », en soutien à des jeunes dans la pratique de leurs activités sportives.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 938,98 \$ à la Coopérative Multi-sports de Montréal-Nord à titre de partenaire du « Programme Devenir », en soutien à des jeunes dans la pratique de leurs activités sportives ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1181280007

CA18 10 282

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à Nos jeunes à coeur pour son projet spécial "Participation à un championnat mondial de football" qui se déroulera du 9 au 23 juillet au Mexique.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Nos jeunes à coeur pour son projet spécial "Participation à un championnat mondial de football" qui se déroulera du 9 au 23 juillet au Mexique;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1186145019

CA18 10 283

Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour le projet spécial « Sortie à la Vallée de Matapédia » qui se déroulera du 6 au 12 août 2018 en Gaspésie.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour un projet spécial « Sortie à la Vallée de Matapédia » qui aura lieu du 6 au 12 août en Gaspésie;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1186145018

CA18 10 284

Accorder une contribution financière de 350 \$ au Club de lecture Portofino pour le développement des premières activités du club et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ au Club de lecture Portofino pour le développement des premières activités du club;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1183573010

CA18 10 285

Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les Commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) et English Montreal (EMSB) concernant l'installation de supports à vélo sur leurs propriétés.

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) et English Montreal, concernant l'implantation de supports à vélo sur leurs propriétés dans le Corridor vert des cinq (5) écoles.
Adopté à l'unanimité.

20.13 1187857004

Adjuger à Construction Viatek Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 926 822,51 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de pulvérisation et de stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 2 281 647,52 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1017 / 5 soumissions

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

CA18 10 286

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1183848029

CA18 10 287

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 mai 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1183848025

CA18 10 288

Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'Arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2017 » et le diffuser dans le journal local ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'Arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2017 »;

QUE ledit rapport soit publié dans un journal diffusé localement et sur le site Internet de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1183848030

CA18 10 289

Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2017 de l'Arrondissement de Montréal-Nord au montant de 2 701 400 \$.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit affecté le surplus de gestion pour l'année 2017 de l'Arrondissement de Montréal-Nord au montant de 2 701 400 \$, conformément à la « Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2017 », soit :

- 82 373 \$ de la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement soient retournés au surplus cumulé;
- 27 277 \$ soit affecté à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts de « Santé et sécurité au travail »;
- 74 135 \$ de la réserve pour imprévus soient retournés au surplus cumulé;
- 87 708 \$ soient imputés au budget 2018 du « Quartier intégré » représentant la portion non dépensée de la subvention de 2017;
- 2 742 923 \$ soient imputés au surplus cumulé.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1183848031

CA18 10 290

Entériner une dépense de 500 \$ auprès de Média Mosaïque Montréal pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme officiel de la 6e édition du gala des Grands Prix Mosaïque (Gala des Lys de la Diversité du Québec) tenu le 28 mai 2018 au Théâtre St-James, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 500 \$ auprès de Média Mosaïque Montréal pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme officiel de la 6e édition du gala des Grands Prix Mosaïque (Gala des Lys de la Diversité du Québec) tenu le 28 mai 2018 au Théâtre St-James;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1183573012

CA18 10 291

Entériner une dépense de 250 \$ auprès du Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans la brochure de la Démonstration annuelle 2018: Nos idoles, qui a eu lieu le 16 juin 2018, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 250 \$ auprès du Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans la brochure de la Démonstration annuelle 2018: Nos idoles, qui a eu lieu le 16 juin 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1183573014

CA18 10 292

Autoriser une dépense de 250 \$ auprès du Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord (en partenariat avec la Fondation des médecins Canado-Haïtiens) pour l'impression de dépliants d'information sur la « Foire santé de Montréal-Nord » qui aura lieu samedi le 29 septembre 2018 de 10 h à 18 h au Centre de loisirs de Montréal-Nord, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 250 \$ auprès du Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord (en partenariat avec la Fondation des médecins Canado-Haïtiens) pour l'impression de dépliants d'information sur la « Foire santé de Montréal-Nord » qui aura lieu le samedi 29 septembre 2018 de 10 h à 18 h au Centre de loisirs de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1183573013

CA18 10 293

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de juin 2018 au mois de mai 2021, à Évolu-Jeunes 19-30 ans à titre de partenaire de mission partagée, au Club Juventus Gaetano Scirea Di Montreal et à l'Organisme de Communication pour l'Ouverture et le Rapprochement interculturel (C.O.R.) à titre de partenaires privés.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de juin 2018 au mois de mai 2021, à Évolu-Jeunes 19-30 ans à titre de partenaire de mission partagée, au Club Juventus Gaetano Scirea Di Montreal et à l'Organisme de Communication pour l'Ouverture et le Rapprochement interculturel (C.O.R.) à titre de partenaires privés.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1186145017

CA18 10 294

Donner un avis de motion, présenter et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.045 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le coefficient d'occupation du sol maximal applicables dans la zone R1-114, secteur Gariépy entre Monselet et Martial.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1562.045 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le coefficient d'occupation du sol maximal applicables dans la zone R1-114, secteur Gariépy entre Monselet et Martial;

QUE soit présenté le premier projet de Règlement R.R.1562.045 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le coefficient d'occupation du sol maximal applicables dans la zone R1-114, secteur Gariépy entre Monselet et Martial.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement de zonage R.R.1562.045 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le coefficient d'occupation du sol maximal permis dans la zone R1-114 ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1187040010

CA18 10 295

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser un climatiseur en marge latérale pour le 11710, avenue de l'Hôtel-de-Ville, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit refusée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, la demande visant à permettre l'installation d'un climatiseur en marge latérale aux motifs que :

- L'application de la disposition du règlement de zonage visée par la demande de dérogation mineure, n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande et que;
- Le requérant a la possibilité de se conformer aux exigences du règlement de zonage.

ET QUE le tout soit applicable au lot 1 412 417 du cadastre du Québec, soit le 11710, avenue de l'Hôtel de Ville

Adopté à l'unanimité.

40.02 1187177002

CA18 10 296

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge latérale minimale de 0 m au lieu de 1,98 m pour le 12005, avenue Éthier, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale minimale de 0 m au lieu de 1,98 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 683 du cadastre du Québec, soit le 12005, avenue Éthier.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1187177001

CA18 10 297

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant minimale de 4,18 m au lieu de 4,5 m et une seconde entrée charretière au lieu d'une entrée charretière pour le 11787, avenue Drapeau, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant minimale de 4,18 m au lieu de 4,5 m;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une seconde entrée charretière au lieu d'une;

QUE cette autorisation soit conditionnelle que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 846 055 du cadastre du Québec, soit le 11787, avenue Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1187177003

CA18 10 298

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre un dégagement de 4,01 m au lieu de 4,6 m entre une enseigne sur socle et un trottoir pour le 11052, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, un dégagement de 4,01 m au lieu de 4,6 m entre une enseigne sur socle et un trottoir;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que :

- toute non-conformité subsistante relative à l'affichage soit régularisée;
- le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 851 du cadastre du Québec, soit le 11052, boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1187040011

CA18 10 299

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant minimale de 2,91 m au lieu de 4,5 m et un coefficient d'occupation au sol de 72 % au lieu de 70 % pour le 10600, boulevard Sainte-Gertrude, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari
Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 2,91 m au lieu du 4,5 m et un coefficient d'occupation au sol de 72 % plutôt que le 70 %;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 175 063 du cadastre du Québec, soit le 10600, boulevard Sainte-Gertrude.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1187161008

CA18 10 300

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre l'agrandissement en marge latérale du duplex situé au 11787, avenue Drapeau, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement en marge latérale du duplex situé au 11787, avenue Drapeau, le tout en conformité avec les plans produits par Nabi-Tek et datés du 6 mars 2018;

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- À ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- À ce qu'une dérogation mineure soit accordée pour régulariser la marge avant;
- À ce qu'une dérogation mineure soit accordée pour permettre une seconde entrée charretière;
- À ce que l'espace pavé situé dans le prolongement avant de l'agrandissement soit modifié pour faire place à un aménagement paysager, un chemin piéton pourra être conservé pour rejoindre le stationnement.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 846 055 du cadastre du Québec, soit le 11787, avenue Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1187177006

CA18 10 301

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre l'agrandissement du bâtiment existant par l'ajout d'un étage au 12005, avenue Éthier, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement par l'ajout d'un étage de la maison unifamiliale située au 12005, avenue Éthier, le tout en conformité avec les plans produits par Gestion Imeca inc. et datés du 26 mai 2018;

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- Au remplacement du revêtement de vinyle situé au-dessus des fenêtres de l'agrandissement par de la brique;
- À ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 683 du cadastre du Québec, soit le 12005, avenue Éthier.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1187177005

CA18 10 302

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment bifamilial avec logement additionnel en sous-sol au 10136, avenue de Cobourg, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient autorisées, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment bifamilial avec logement additionnel au sous-sol au 10136, avenue de Cobourg, le tout en conformité avec les plans produits par dessiNDesign architecture et datés du 11 avril 2018;

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- Au dépôt d'une garantie financière de 3 %;
- À ce que la couleur des matériaux soit telle que la modélisation couleur réalisée par Creagine studio transmis le 16 mai 2018;
- À ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 484 du cadastre du Québec, soit le 10136, avenue de Cobourg.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1187177004

CA18 10 303

Permettre l'installation de la signalisation pour les espaces de stationnement réservés aux véhicules électriques en recharge devant les nouvelles bornes de recharge.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit approuvé le choix des trois emplacements pour les bornes de recharge soit;

1101 Alfred / Henri-Bourassa;
1102 des Laurentides / Gouin;
1103 Balzac / Bayonne.

ET QUE soit permise l'installation de la signalisation pour le stationnement réservé aux véhicules électriques en recharge devant les nouvelles bornes de recharge.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1185050003

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: refuser 3 enseignes publicitaires pour le 6460-6464, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce sujet est reporté sine die.

CA18 10 304

Autoriser la création d'un poste de secrétaire d'unité administrative, (Emploi: 791930) - groupe de traitement 06E, en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent d'agent de bureau (Emploi: 79282 – (Poste: 73393), à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste de secrétaire administrative, (Emploi : 791930) - groupe de traitement 06E, en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent d'agent de bureau (Emploi : 79282 – Poste : 73393), à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1187739004

CA18 10 305

Nommer Mmes Florence Brunet, Audrey Dupuis et Caroline Robichaud à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) en remplacement de trois membres, le tout pour une période de deux ans.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient nommées mesdames Florence Brunet, Audrey Dupuis et Caroline Robichaud à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1181959002

À 20 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 août 2018.